

COMPTE RENDU DU RENDEZ-VOUS DE FO EA AVEC LE CONSEILLER POUR L'ENSEIGNEMENT DU MINISTRE - LE 23 SEPTEMBRE 2020

FO Enseignement agricole était représentée par Christine Heuzé, Nicolas Gilot et Christian Lasarroques.

Le Conseiller du ministre était assisté de l'Adjoint à la Directrice générale et de l'Adjointe à la Sous-Direction des établissements, des dotations et des compétences.

Le Conseiller du ministre nous a interrogés sur les conditions de rentrée dans le contexte Covid. Il a semblé découvrir les protocoles locaux et leur disparité d'un établissement à l'autre.

FOEA a rapporté qu'un sentiment de psychose règne. Les collègues ont peur de tomber malades ou même de se déclarer malades :

- Ils ont peur de devoir supporter la culpabilité d'une fermeture d'établissement.
- En cas de test (positif ou négatif), ils ont l'obligation de prendre un arrêt maladie, amputé d'un jour de carence.
- Ils sont susceptibles de provoquer ce jour de carence chez leurs cas contact.

On le voit, le rétablissement du jour de carence risque de pousser plus d'un de nos collègues à ne pas se déclarer. Ce qui est contre productif dans la gestion de la pandémie.

Pour l'enseignement supérieur, **FOEA** demande :

- Qu'à Oniris, le choix du CA soit suivi par le ministre concernant la nomination du Directeur général. Des choix antérieurs ont généré une perte de confiance des personnels.
- Concernant l'institut Agro, les élus déplorent que les personnalités qualifiées du CA ne soient pas assez représentatives de la société civile et de la transition écologique.
- Par ailleurs, les personnels sont inquiets du budget des établissements, suite à la crise Covid. Cette question doit être suivie et les budgets compensés au même titre que dans l'enseignement technique.

Le Conseiller répond que l'avis du CA sera suivi, pour Oniris. Pour l'IA, il informe qu'une personnalité répondant à ces attentes sera nommée demain. La DGER assurera un suivi des budgets.

FOEA demande la restitution dans un CTEA de l'analyse fine de la santé financière des établissements du technique et du supérieur (avant/après la crise).

FOEA dénonce que bien souvent la mauvaise santé financière d'un établissement du technique est attribuée à l'apprentissage et à la formation continue dont les salaires des personnels contractuels deviennent la variable d'ajustement. Cela est contre-productif dans le développement et la pérennisation des centres.

L'Adjoint à la DG précise que les directeurs sont mieux formés. Il ajoute que pour fidéliser les formateurs, les établissements ont intérêt à mieux les payer.

FOEA constate que les personnels et les élèves de l'apprentissage et de la formation continue sont peu représentés dans les CA. Les administrateurs, peu formés malgré l'existence du Guide des administrateurs, votent des délibérations dont ils ne maîtrisent parfois pas les conséquences.

FOEA constate qu'après 6 révisions du protocole de 1998, rien n'est encore abouti pour les quelque 5 000 agents contractuels sur budget de la formation continue et de l'apprentissage dont les conditions de travail et de rémunération dépendent. Or, c'est un atout pour l'enseignement agricole que les 3 voies de formations (formation initiale, continue et apprentissage) coexistent dans les EPL et sur les territoires.

A travail égal, salaire égal ! Les formateurs, souvent à bac +5, font le même travail qu'un prof mais sont moins bien payés. FOEA revendique d'avoir une grille afin de donner des perspectives aux agents. Dans le privé, les patrons sont bien obligés de respecter les conventions collectives !

FOEA propose d'appliquer aux ACB le décret de 1968, qui régit les ACEN.

Le Conseiller répond que la situation financière de tous les EPLEFPA ne permet pas que l'Etat impose une grille.

La DGER reprendra la discussion en 2021.

FOEA veut signaler que, du fait de la crise, beaucoup de jeunes de la filière service dans l'EA, peinent à trouver des lieux d'accueil pour leurs stages (EHPAD, crèches...les refusent). Pour la session 2021, la DGER doit le prendre en compte.

Pour l'accueil des jeunes en situation de handicap dans les établissements, il faut des instructions claires sur le rôle et le travail de chacun.

L'Adjointe à la SDEDC précise que 12 AESH ont été recrutés en plus. Au total ils sont 16 en CDI.

FOEA demande de faire une pause sur le schéma d'emploi et le rétablissement des seuils de dédoublement.

L'Adjoint à la Directrice générale répond qu'après avoir stoppé, la baisse est repartie à cause de la crise sanitaire.

Le Conseiller constate une perte de 15 000 à 20 000 élèves alors qu'il y a eu augmentation des moyens. Il ajoute que le schéma d'emploi sera connu lundi, au CTM Budgétaire.

Il faut travailler avec l'EN, au niveau national, sur l'attractivité de l'EA, mais aussi au niveau local. Il faut convaincre les principaux, les professeurs principaux et les élèves de collèges. C'est au niveau local que ça bloque. Un budget va être dégagé pour la communication sur les métiers et les formations (le bus va de nouveau circuler). Il faut mieux communiquer, notamment sur les options.

FOEA demande la reconnaissance des missions de Présidents adjoints de jurys dans les critères d'avancement des enseignants.

Le Conseiller va faire remonter à la DGAFF.

FOEA demande de travailler sur l'attractivité du métier d'enseignant. Le Ministère doit être présent au Grenelle des enseignants.

Le Conseiller répond que les revalorisations décidées à l'EN pourront être mises en œuvre au MAA. Il faut renforcer l'attractivité des concours, peut-être en les spécialisant moins.

FOEA a présenté ses revendications détaillées par écrit au Conseiller. La rencontre a permis de développer les points essentiels. Le Conseiller a eu une écoute bienveillante. Mais **FOEA** attend encore de nombreuses réponses sur les autres sujets.